



LOUIS XVI (1754-1793)

Louis XVI, un jeune roi ne manquant pas de bon sens...

Petit-fils de Louis XV, Louis XVI, né le 23 août 1754 à Versailles, n'a pas encore vingt ans quand il monte sur le trône en 1774.

Le jeune roi ne manque pas de bon sens ; il a reçu une instruction générale valable et saura se montrer pieux, bon, charitable, économe des deniers de l'Etat. Ces qualités sont malheureusement gâchées par sa timidité et sa faiblesse de caractère, aggravées par son inexpérience politique.

Au début du règne, il sera encore desservi par son entourage et par l'attitude de la reine Marie-Antoinette, jeune, primesautière, décidée à profiter de l'existence.

Dès son avènement, Louis XVI manifeste le désir passionné de faire le bien de son peuple et de procéder aux réformes nécessaires.



Suivant les conseils du vieux Maurepas, il s'entoure d'excellents ministres: Turgot, Malesherbes, Vergennes, le comte de Saint-Germain, désireux de procéder à une refonte de l'État, de promouvoir la liberté économique, d'atténuer les privilèges en matière fiscale ou dans l'armée.

Malheureusement, le rappel des parlements exilés par Maupeou à la fin du règne de Louis XV en 1771, se révèle comme une mesure désastreuse. A leur habitude, les cours souveraines reprennent leur rôle d'opposition. Dès 1776, Turgot et Malesherbes quittent le gouvernement.

Le problème essentiel de la monarchie est alors le désarroi des finances, aggravé par les dépenses de la guerre d'Amérique. Successivement, Necker Calonne, Loménie de Brienne, après avoir tenté en vain des emprunts, préconisent la réduction des dépenses de la cour et l'égalité devant l'impôt.

Le début de la fin...

Ces projets, mal soutenus par Louis XVI, déchaînent l'opposition de la noblesse et du Parlement, inquiets pour leurs privilèges et qui n'hésitent pas à discréditer la famille royale, lors de l'affaire du Collier.

En 1788, Louis XVI se décide enfin à réagir. Les édits de Lamoignon réorganisent la justice et enlèvent tout pouvoir politique aux parlements. Ces mesures sont à l'origine d'une véritable révolution, celle de nobles décidés au contrôle de la monarchie.

Profondément troublé, Louis XVI rend alors aux parlements leurs privilèges et accepte la convocation des états généraux qui, dans l'esprit des opposants, doit sonner le glas de l'absolutisme.



Mais, à la veille de leur réunion, prévue pour le 1^{er} mai 1789, le débat change de sens. Necker, revenu aux affaires, a décidé, quelques mois plus tôt que le tiers aurait autant de représentants que les deux autres ordres réunis.



La prison de la Bastille

Le conflit n'est plus entre le roi et les privilégiés, mais entre la bourgeoisie et les privilégiés. Cet antagonisme nouveau offre à Louis XVI l'occasion de jouer une partie décisive. Il ne saura pas la saisir

Le 5 mai 1789 au moment de la réunion des états généraux, Louis XVI se trouve encore en mesure de jouer un rôle considérable. Le prestige de la monarchie est intact et la majorité des députés attend du souverain qu'il accepte les réformes réclamées par le pays ou même en prenne l'initiative.

En fait le roi hésitant de nature mal conseillé par son entourage (la reine Marie-Antoinette, le comte d'Artois, Breteuil), va adopter une attitude constamment ambiguë. Déconcerté par l'attitude du tiers, il semble se résigner à la réunion des trois ordres quand, soudain, il se décide à user d'autorité.



Mais le renvoi de Necker et le rassemblement de troupes étrangères autour de Paris provoquent la journée du 14 juillet et la prise de la Bastille.

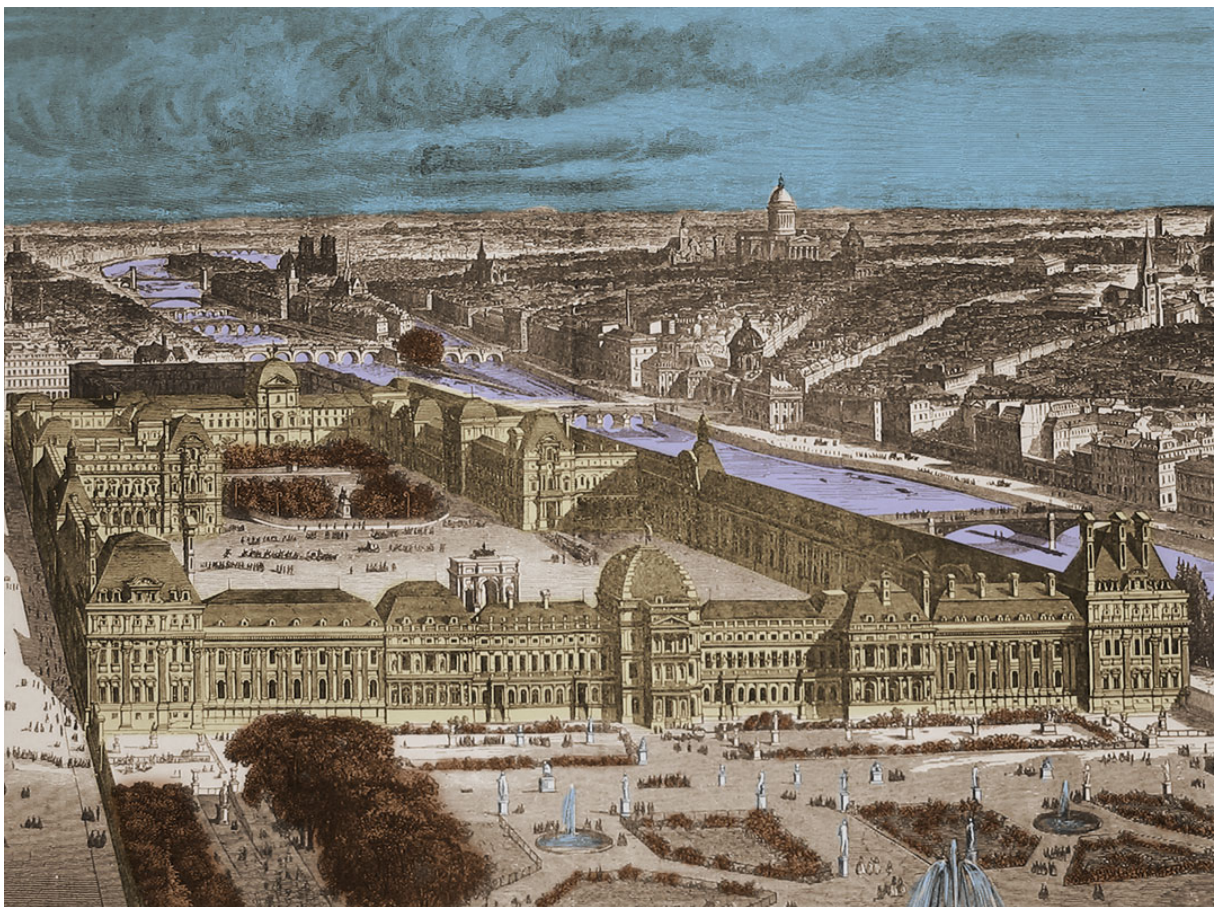
Devant l'ampleur du soulèvement parisien et la sédition militaire, Louis XVI semble céder et se rallier à la Révolution.

Il rappelle Necker, reconnaît la garde nationale, accepte la cocarde tricolore et la transformation des états généraux en Assemblée nationale constituante.

Ce ralliement, là encore, est incertain. Le roi tarde à sanctionner la Déclaration des droits de l'homme et la fin des privilèges votée la nuit du 4 août. Il s'inquiète de la limitation de ses pouvoirs par l'Assemblée.

En réunissant des troupes autour de Versailles, il semble préparer un nouveau coup de force. Cette menace provoque une violente réaction parisienne et le retour du roi et de sa famille à Paris, le 6 octobre 1789.

Confiné désormais au cœur du Paris révolutionnaire, Louis XVI n'est plus que le prisonnier des Tuileries. Pourtant, bien conseillé par Mirabeau, il semble accepter son rôle de monarque constitutionnel, garant de l'unité de la nation.



Le 10 août, les Tuileries sont prises d'assaut et Louis XVI doit se réfugier à l'Assemblée. Par ordre de la Commune insurrectionnelle, il est interné avec sa famille au Temple.

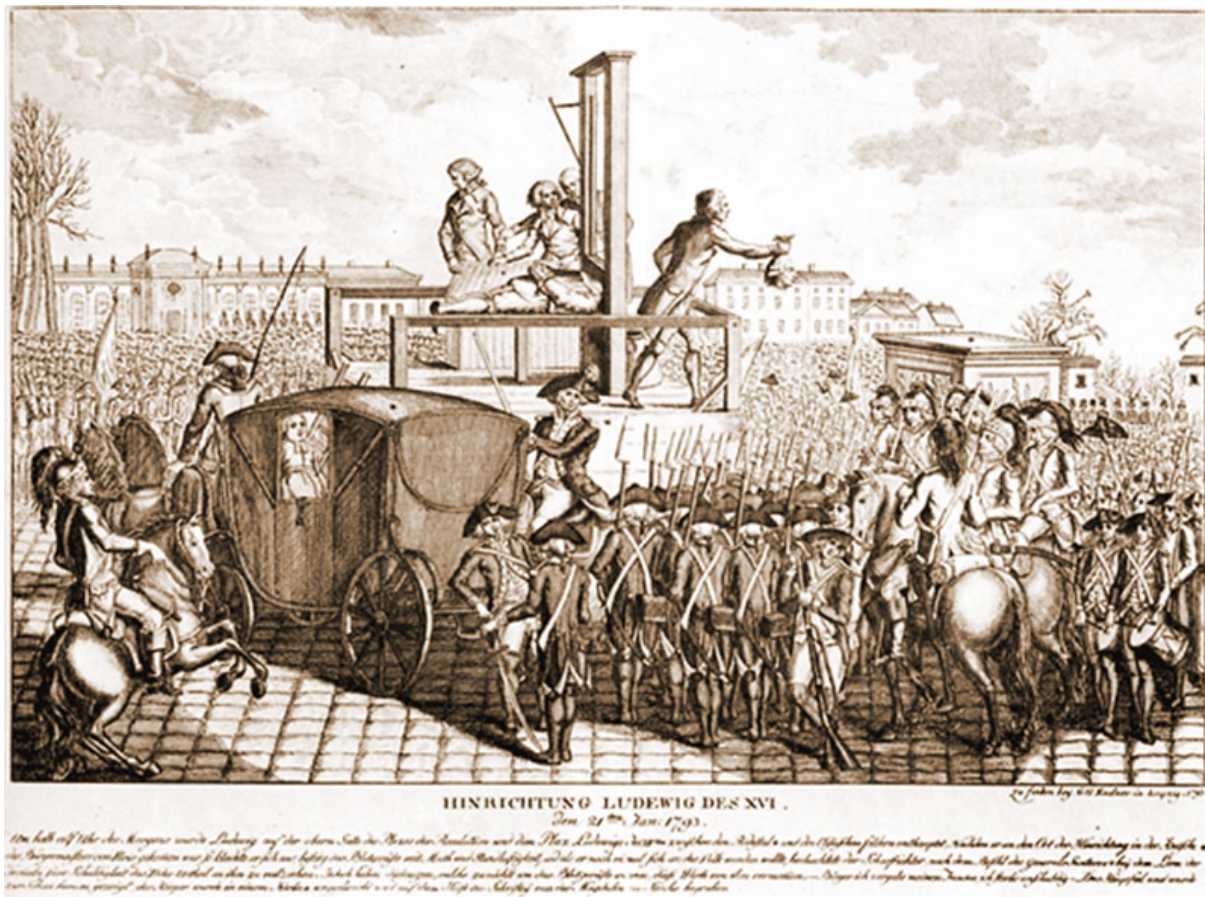
A la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, il est l'objet d'acclamations qui prouvent que son prestige est encore considérable. En réalité, il ne se résigne toujours pas à la disparition de l'Ancien Régime.

Profondément croyant, il est, en outre, déchiré par le vote de la Constitution civile du clergé, qui donne déjà le signal d'une véritable guerre religieuse. Il s'inquiète du mouvement démocratique qui menace l'œuvre de la Constituante.

Louis XVI se décide à tenter une nouvelle aventure, à procéder à une contre-révolution limitée. Mais l'affaire, très mal préparée, se termine à Varennes le 22 juin 1791, et la famille royale est ramenée à Paris.

Si l'Assemblée se résigne à la fable de «l'enlèvement» et se contente de suspendre le roi, les démocrates réclament sa déchéance, ce qui provoque la fusillade du Champ-de-Mars le 17 juillet 1791.

Après cette désastreuse équipée, le prestige de la monarchie a reçu un coup mortel et l'espoir d'arrêter la marche en avant de la Révolution s'évanouit.



Le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI est décapité sur la place Louis XV, devenue depuis, la place de la Concorde.

Au lendemain de l'affaire de Varennes, Louis XVI a été rétabli dans ses fonctions et, le 14 septembre 1791, il prête un serment solennel à la Constitution. Est-il décidé à l'appliquer loyalement ?

Dans ses conflits avec la Législative, il ne fait qu'user des droits stricts qui lui sont octroyés, mais le veto qu'il oppose à certains décrets (en particulier contre les prêtres réfractaires) exaspère les députés girondins.

Ceux-ci veulent alors la guerre contre l'Autriche. Poussé par son entourage, le roi y consent, dans l'espoir qu'une victoire affermira son autorité, et qu'en cas de défaite il recevra l'appui des souverains étrangers.

Le 20 avril 1792, la guerre est déclarée au «roi de Bohême et de Hongrie».

Le conflit débute par de sérieux revers. Pour le mouvement révolutionnaire, ils sont le résultat des intrigues de la cour et du clergé. Aussi l'Assemblée présente-t-elle une série de décrets visant à désavouer le roi et à neutraliser les prêtres réfractaires.

Si Louis XVI accepte la dissolution de sa garde personnelle, il s'oppose à l'implantation d'un camp de fédérés près de la capitale et aux mesures concernant le clergé.

Savamment attisée par les sections et les clubs, la colère populaire grandit contre le souverain. Le 20 juin 1792, celui-ci doit subir une démonstration d'intimidation du peuple des faubourgs venu en masse aux Tuileries, mais il fait preuve d'un calme et d'une dignité exceptionnels.

De nouvelles défaites, auxquelles s'ajoute le manifeste de Brunswick menaçant Paris d'une « Subversion totale » en cas de nouvel attentat contre la famille royale, conduisent à l'épreuve de force décisive.

Le 10 août, les Tuileries sont prises d'assaut et Louis XVI doit se réfugier à l'Assemblée. Par ordre de la Commune insurrectionnelle, il est interné avec sa famille au Temple.

Pendant les cinq mois qu'il lui reste à vivre, il va montrer les plus hautes vertus d'abnégation et de noblesse. La chute de la monarchie provoque une crise constitutionnelle. Après l'élection d'une nouvelle Constituante, la Convention, la République est proclamée le 21 septembre 1792, et «Louis Capet » mis en jugement, ne serait-ce que pour légitimer l'insurrection du 10 août.

Au cours du procès, Louis XVI est gêné par les révélations contenues dans les papiers trouvés aux Tuileries. En dépit des hésitations des Girondins, la pression des tribunes conduit les députés à prononcer la peine de mort et le roi est exécuté le 21 janvier 1793.

Sa disparition constitue un défi lancé à l'Europe monarchique et provoque une coupure irrémédiable entre les deux France.

<http://www.alex-bernardini.fr/histoire/Louis-XVI.php>